

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JACQUES-LE-MINEUR
RUE DES PARADIS/ST-JACQUES

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUTIEN QUE :

Acte de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 17 juillet 2017, à 19h00 en la Salle du Conseil, située au 117, rue Beaud à Saint-Jacques-le-Mineur, le règlement 2017-001 - Règlement modifiant le règlement 2014-072 concernant les amendes à cet égard.

Un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 11 juillet 2017.

Ce règlement entre en vigueur à son affichage comme la Loi le prévoit.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 18 juillet 2017

Le directeur général/secretaire-trésorier



Jean-Pierre Capet, D.G.S.

Je, soussigné, Jean-Pierre Capet, directeur général/secretaire-trésorier, certifie sous mon serment d'officier avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des bureaux désignés par résolution entre 9h00 et 17h00 le 18 juillet 2017



Jean-Pierre Capet, directeur général/secretaire-trésorier